

Information ouverture des meublés de tourisme et chambres d'hôtes pendant le confinement

le décret du JORF n°0072 du 24 mars 2020 précise les hébergements qui sont autorisés à accueillir du public:

- **Hôtels et hébergement similaire.**
- **Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée lorsqu'il constitue pour les personnes qui y vivent un domicile régulier.**

En conséquence, **les chambres d'hôtes assimilées à des activités hôtelières peuvent rester ouvertes.** Cependant, les conditions d'ouverture des hôtels et chambres d'hôtes nécessitent des modalités de fonctionnement spécifiques : pas de restaurant ouvert, ni de table d'hôtes. Mise en place de protocoles sanitaires, service de repas et/ou du petit-déjeuner en chambre...

La location de meublés de tourisme n'est pas autorisée pendant la période confinement dès lors que celui-ci ne constitue pas le domicile régulier du locataire.

En outre, **les personnes ne peuvent sortir de chez elles pour aller en vacances pendant le confinement.** Il demeure possible de sortir de chez soi dans le cadre strict indiqué dans le texte du 24 mars: besoins impérieux, achats de première nécessité, consultations médicales... Mais la sortie touristique ou d'agrément n'est pas prévue. **En conséquence l'activité touristique est de facto interdite pendant la période de confinement.**

[DÉCOUVRIR](#) [CHAMBRES](#) [OFFRES SPÉCIALES](#) [AUTOUR DE CHEZ NOUS](#) [NEWS](#) [CONTACT](#) [RÉSERVER](#)

Bonjour à tous,

Solidaire des consignes annoncées par le gouvernement français, nous devons tous avoir la plus grande prudence pour préserver notre santé.

Pendant toute la durée du confinement, la Maison d'Hôtes l'Ephémère reste ouverte spécifiquement aux professionnels ayant un besoin majeur de séjourner dans notre secteur. Nous vous invitons à nous contacter directement au 06 86 78 33 57.

L'Ephémère est une petite maison complètement équipée et indépendante de 35 m² donnant sur un jardinet. Elle est située dans un quartier calme de Limoges, près du parc paysager de l'Aurence, à 10 min à pied du centre-ville et à 15 min en voiture du CHU.

Après le confinement...

Prenez un moment pour vous retrouver au calme.

Limoges est la ville où il faut être, où il fait bon vivre.

Vous pourrez profiter de la maisonnette ainsi que du jardin et découvrir la campagne située à deux pas.

Cellule Conseil Tourisme

Chambre d'Agriculture Marne

Lien informations pratiques pour l'entretien de votre hébergement touristique lors de la reprise d'activité:

[https://](https://www.royanatlantique.fr/wp-content/uploads/2020/04/consignes-menage-covid19.pdf)

www.royanatlantique.fr/wp-content/uploads/2020/04/consignes-menage-covid19.pdf



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MARNE

Contact:

Alexandrine Davesne
Chambre Départementale
d'Agriculture de la Marne
Route de Suippes - CS 90525 -
51009 Châlons-en-Champagne
Tél : 03 26 64 08 13 / Fax : 03 26 64
95 00

Mobile: 06 44 20 73 19

Alexandrine.davesne@marne.ch
ambagri.fr
www.marne.chambagri.fr

La cellule Conseil Tourisme de la Chambre d'Agriculture de la Marne apporte son expertise pour améliorer les performances stratégiques et opérationnelles en immobilier touristique et œnotourisme.